

**LA FIN DU POUVOIR INTERMÉDIAIRE
DE LA NOBLESSE HISPANIQUE. L'EFFACEMENT
DES ASSEMBLÉES ARISTOCRATIQUES OU CONSEILS
(1701-1709)**

José Manuel de Bernardo Ares
(*Université de Cordoue*)

Avec l'intronisation des Bourbons en Espagne, l'organisation politique de la société espagnole subit un changement radical et profond, réalisé dans les premières années du XVIII^e siècle par la suppression du pouvoir juridico-institutionnel des Conseils ou Assemblées aristocratiques au niveau central ou supranational et autonome ou particulier des Royaumes dans le cadre territorial, et par l'élimination du pouvoir sociologique de la grande noblesse dans sa condition traditionnelle de représentants légitimes de la communauté politique¹.

Cette profonde rupture institutionnelle et sociologique, qui transforma la monarchie aristocratique des Habsbourg en monarchie méritocratique des Bourbons, se fit dans les neuf premières années du siècle, très exactement entre le début de 1701, date de l'arrivée en Espagne de Philippe V et la fin de 1709 (terrible *annus horribilis* pour la France sur tous les plans) quand les troupes françaises se retirèrent de la péninsule ibérique et Louis XIV, harcelé de manière implacable par les alliés, abandonna son petit-fils Philippe V à son sort et à ses propres recours militaires et économiques².

I. Le débarquement politico-sociologique des Français imposé par Louis XIV

Après avoir accepté le testament de Charles II, Louis XIV mit d'abord le cap vers une nouvelle aventure politique, totalement contraire à ce qui était prévu dans le testament de Charles II, et

¹ Jonathan Dewald, *La Nobleza europea, 1400-1800*, Real Maestranza de Caballería de Ronda y Editorial Pre-textos, Valencia, 2004, p.161-211.

² Didier Ozanam, "El primer Felipe V y Francia (1701-1716)", in José Manuel de Bernardo Ares, y Santiago Muñoz Machado, (édits.), *El Estado-Nación en dos encrucijadas históricas*, Madrid, Fundación Ricardo Delgado Vizcaíno y Iustel, 2006, p. 227-245.

opposée aux attentes de la haute noblesse pro-bourbonienne, en promulguant les lettres patentes de décembre 1700, confirmées par le Parlement de Paris le 1^{er} février 1701, dans lesquelles le Roi Très Chrétien maintenait les droits de Philippe V à la couronne française¹. Les conséquences internationales et nationales ne se firent pas attendre. Pour l'Europe entière, ces lettres patentes étaient une provocation de guerre, du fait même qu'on plaçait dans le monde une authentique monarchie universelle, par l'union possible des Deux Couronnes bourbonniennes, beaucoup plus grande que celle de Charles V dans la première moitié du XVI^e siècle. Et pour la monarchie hispanique cela supposait l'implantation d'un canal politique asymétrique, dans lequel le pôle français (Versailles) contrôlerait le pôle espagnol (Madrid)².

Au début de 1701, le débarquement français, à la tête duquel se trouvait Philippe V, en fait dirigé par les expérimentés marquis de Louville et Montviel, confirmerait dès les premiers moments cette nouvelle orientation politique pour l'Espagne. Le renforcement à tout prix du pouvoir du nouveau roi se trouvait devant deux grands obstacles, à savoir la noblesse espagnole, orgueilleuse de ses privilèges politiques, exercés au travers des Conseils, et le particularisme juridique et institutionnel des royaumes³. Il ne fut pas aisé de surmonter ces obstacles, mais la guerre européenne d'un côté, et la désunion, pour ne pas dire animadversion, entre les grandes lignées espagnoles de l'autre, facilitèrent la réalisation de ce nouveau programme français visant à fonder un pouvoir royal fort, malgré les luttes croisées entre les « austracistes » (Almirante) et les bourbonniens (Portocarrero), sans oublier la lutte fratricide entre les Français eux-mêmes (la princesse des Ursins, première dame de la reine, et Jean Orry, contre Louville lui-même et le tout puissant ambassadeur de France, le cardinal d'Estrées)⁴.

¹ François Bluche (dir.), *Journal secret. Mémoires et commentaires, par Louis XIV, roi de France, commencés après la mort du cardinal Mazarin*, Éditions du Rocher, 1998, p. 245-247.

² Franz Bosbach, "The European Debate on Universal Monarchy", in David Armitage (dir.), *Theories of Empire, 1450-1800*, Aldershot, Ashgate/Variorum, 1998, p. 81-98.

³ La noblesse, en général, et les grands d'Espagne, en particulier, s'opposaient en principe à tout renforcement de « l'esprit monarchique », selon Alfred Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, Librairie de Firmin-Didot, 1890, I, p. 225.

⁴ AMAE (Archives du ministère des Affaires étrangères), CP (Correspondance Politique), E (Espagne), t. 122, ff. 413r.-417r. José Manuel de Bernardo Ares, "Los tres reyes de la monarquía católica según las cartas reales de 1704",

Cet avènement juridico-institutionnel des Bourbons, établi dans le testament de Carlos II, fut totalement modifié par le débarquement sociologique et politique des Français, qui empêchèrent l'application du testament dans toutes ses clauses, et rendirent difficile, dès le départ, l'action politique normale de la Junte pendant les quelques mois que Philippe V mit à arriver en Espagne, et neutralisèrent la possible activité pro-austraciste de la reine veuve Marie Anne de Neubourg, en la déportant sans appel à Tolède (elle abandonna la capitale espagnole le 4 février 1701)¹.

II. La polysynodie ou le pouvoir politique partagé des Conseils

La monarchie catholique des Habsbourg était gouvernée au niveau central ou supranational par une polysynodie ou ensemble de Conseils, tous royaux et suprêmes. Les uns étaient de caractère territorial (Conseils de Castille, Aragon, Flandres, Italie et Indes) les autres thématiques (Conseils d'État, Guerre, Finances, Inquisition, Ordres et Croisade). Les Conseils d'État et de Guerre étaient les seuls à être présidés par le roi lui-même². Les membres de ces Conseils, et bien sûr le président ou le gouverneur, appartenaient à la haute noblesse et formaient de cette manière d'authentiques assemblées aristocratiques, par lesquelles ils donnaient au roi le pertinent *consilium* de conformité à la théorie et pratique «pactistes». Le roi n'envoyait ni n'ordonnait rien, sans qu'au préalable les membres des respectifs conseils n'aient délibéré sur les questions de leur ressort et n'aient présenté, comme résultat de leurs différentes opinions, la «consultation» correspondante au roi pour son approbation postérieure et impérative³.

La correspondencia entre Felipe V y Luis XIV. I: Estudio histórico, informático y traductológico, Córdoba, Publicaciones UCO y CajaSur, 2006, p.21-29.

¹ AMAE, CP, E., t. 87, ff. 388r.-397r. et 420r.-421r. José Manuel de Bernardo Ares, "La España francesa y la Europa británica a comienzos del siglo XVIII. De la monarquía "paccionada" de los Austrias a la monarquía "nacional" de los Borbones", in José Manuel de Bernardo Ares et Santiago Muñoz Machado (dir.), *El Estado-Nación en dos encrucijadas históricas...*, p.153-186.

² Sur les Conseils en général, voir Alfred Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France...*, I, p.63-67. Feliciano Barrios, *El Consejo de Estado de la monarquía española, 1521-1812*, Madrid, Consejo de Estado, 1984.

³ José Manuel de Bernardo Ares, "Elites locales y monarquía católica. Derecho, familia y riqueza en el reino de Córdoba durante la Época Moderna", *Cheiron. Materiali e strumenti di aggiornamento storiografico*, 41 (2004), p.47-69. M^a

L'organisation politique de la monarchie des Habsbourg tournait autour de deux piliers essentiels : le «roi» et ses Conseils, et le «royaume» avec ses particularités juridiques et institutionnelles (lois, libertés et coutumes privatives). Le «protagonisme» politique de la noblesse était de premier ordre aussi bien au niveau central des Conseils qu'au niveau territorial des royaumes. Si la souveraineté ou *potestas suprema* correspondait au roi, la *propietas* ou possession des moyens de production et le devoir de conseil était entre les mains de la noblesse en vertu de ce pacte de gouvernement de la société. Par conséquent, la nature du pouvoir du roi et de la noblesse était différente, mais complémentaire¹.

Il s'ensuit que si l'on considère comme un ensemble ce double pouvoir, distinct et complémentaire de la monarchie des Habsbourg, ses caractéristiques fondamentales pourraient être réduites à trois, selon Benjamin González Alonso : a) Il s'agissait d'un pouvoir politique partagé entre le «roi» et le «royaume», où la noblesse représentait légitimement une grande partie de la communauté politique aux niveaux central et territorial. b) La décentralisation administrative était imposée par l'éloignement, et surtout par les particularités institutionnelles de chaque royaume. Même dans les territoires de la Couronne de Castille, présidés par un corregidor (les *missi regis*), malgré les actions plus ou moins expéditives du Conseil de Castille et des Chancelleries et Audiencias, l'action politique des conseillers était totalement déterminante, et dans les seigneuries, un noble exerçait au travers du conseil seigneurial un pouvoir pratiquement illimité. c) Et finalement, sauf dans quelques rares exceptions, comme à l'époque des révoltes de 1640, on respectait scrupuleusement la pluralité juridique et les coutumes particulières de chaque royaume. Bien plus, théoriquement, on ne rendait pas hommage au nouveau roi tant que celui-ci n'avait pas d'abord juré

Dolores del Mar Sánchez González, *El deber de consejo en el Estado Moderno. Las Juntas 'ad hoc' en España (1474-1665)*, Madrid, Ediciones Polifemo, 1993.

¹ José Manuel de Bernardo Ares, "Rey-Reino : el binomio estatal de la Corona de Castilla en el XVII", in Juan Luis Castellano Castellano, Jean-Pierre Dedieu, et María Victoria López-Cordón, (édit.), *La pluma, la mitra y la espada*, Madrid-Barcelona, Universidad de Burdeos y Marcial Pons, 2000, p.339-354. Jon Arrieta Alberdi, "Las formas de vinculación a la Monarquía y de relación entre sus reinos y coronas en la España de los Austrias. Perspectivas de análisis", in Antonio Álvarez-Ossorio Alvariño et Bernardo J. García García (coord.), *La Monarquía de las naciones. Patria, nación y naturaleza en la monarquía de España*, Madrid, Fundación Carlos de Amberes, 2004, p.303-326.

devant les États Généraux de respecter toutes et chacune des dispositions normatives particulières, qui avaient été accordées par ses prédécesseurs¹.

III. Subordination, réduction et suppression des Conseils

Selon Alfred Baudrillart, entre 1701 et 1706, une des principales tâches de ce « débarquement français », a été d'obtenir d'abord la subordination de tous les Conseils aux avis du Conseil de Cabinet ou *Despacho* de Philippe V, puis profitant du lien qui unissait de nombreux conseillers à l'Archiduc Carlos en 1706, de réduire le nombre des membres des Conseils, en écourtant de cette manière les longues discussions et, finalement, de supprimer quelques uns des Conseils comme le Conseil de Flandres en 1702 et celui d'Aragon en 1707².

En effet, pour Saint-Simon la toute puissante princesse des Ursins fut la véritable responsable de la déconsidération et la désuétude d'abord, puis de la chute de tous les Conseils ; ils étaient pour elle un obstacle politique infranchissable qui gênait son influence personnelle illimitée³. Même Jean Orry, protégé par cette princesse et en quelque sorte « premier ministre dans l'ombre » entre 1702 et 1704, n'utilisait pas la forme ordinaire de gouvernement, qui consistait à aller consulter les tribunaux sur les matières de leur compétence, et conseillait même la suppression de l'autorité des Conseils, comme nous pouvons le lire dans les instructions à l'ambassadeur Gramont du 27 avril 1704. Pour cet influent ministre français tous les maux de la monarchie des Habsbourg devaient être attribués sans aucun palliatif à

¹ Exemple *Le Serment et hommage que les rois de Castille et Léon au travers de leurs... prélats, grands et titrés et autres personnes firent le 8 mai 1701 (...) au roi notre seigneur don Philippe Quint (...) qui par ordre de Sa Majesté écrit don Antonio de Ubilla y Medina (...) qui offre, consacre et dédie à la Majesté Très Chrétienne seigneur roi Louis Quatorze*, BNE (Bibliothèque Nationale d'Espagne), ER 1637, ff. 1-65 (j'en profite pour remercier Adolfo Hamer, qui m'a généreusement procuré une copie de ce document). Benjamín González Alonso, "Reflexiones históricas sobre el Estado y la autonomía regional en España", *Sobre el Estado y la Administración de la Corona de Castilla en el Antiguo Régimen*, Madrid, Siglo XXI, 1981, p.235-243.

² Alfred Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France...*, I, p. 279-280. José Antonio Escudero, *Administración y Estado en la España Moderna, Junta de Castilla y León*, Valladolid, 2002, p. 146-147.

³ A. de Boislisle (édit.), *Mémoires de Saint-Simon*, Paris, Hachette, 1891, VIII, p. 153-154.

la forme obsolète de gouvernement par Conseils (polysynodie)¹. Morel-Fatio, lui-même, dans l'introduction aux instructions à Gramont déjà citées, n'hésitait pas à affirmer : « Quant aux Conseils, chers aux Espagnols de l'ancien régime, il serait malhabile de les attaquer de front ; on devra les consulter, leur laisser une ombre d'autorité dans les questions de second ordre, parfois même s'en servir, s'appuyer sur eux, pour résister par exemple à certaines prétentions envahissantes du Saint-Siège² ». Ceux qui s'opposaient à la polysynodie n'étaient pas tous Français. Selon le duc de Gramont, dans son *Portrait fait en 1705 de principaux personnages de la cour d'Espagne*, il y avait seulement trois espagnols (le comte de Montellano, le duc de Sessa et le marquis de Villafranca), qui pensaient aussi que les Conseil étaient un obstacle insurmontable pour un gouvernement efficace de la monarchie. Et l'ambassadeur français écrit se référant en particulier à Villafranca : « Personne ne désire plus ardemment que lui, ni avec plus de sagesse, que l'entier gouvernement de cette monarchie passe promptement des mains où il est en celles du Roi, et que rien ne se décide que par sa volonté absolue. C'est là le bon sens ; tout le reste n'étant que plâtrage et ne conduisant qu'à perte³ ».

IV. Le système ministériel ou le pouvoir politique unitaire du *Despacho* et des secrétariats d'État

Avec la subordination, la réduction et la suppression des Conseils, la vieille polysynodie du gouvernement de la monarchie hispanique touchait définitivement à sa fin. Remplacer cette complexe machinerie gouvernementale ne fut pas chose facile. Mais dès le début de ce « débarquement français » toutes les décisions, du moins les plus importantes et surtout celles faisant référence à la guerre, se prirent au sein du Conseil de Cabinet du roi, nouvellement créé et connu sous le nom de *Despacho* (ou Conseil de Cabinet)⁴. C'est à cette dernière capacité de décision suprême et univoque du *Despacho* que Saint-

¹ In A. Morel-Fatio et H. Leonardon (édit.), *Recueil des Instructions donnés aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. XII : Espagne. 2 : 1701-1722*, Félix Alcan, Éditeur, 1898, p. 103-104.

² *Ibid.*, p. 90-91.

³ AMAE, CP, E., t. 146, f. 235, *apud* Alfred Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France ...*, I, p. 687-688. La citation est en dernière page.

⁴ AMAE, CP, E., t. 93, ff. ff. 30r.-39v.

Simon se réfère dans son *Portrait au naturel de la cour d'Espagne comme elle est en 1701 et au commencement de 1702* en écrivant « (...) il y en a un autre, appelé le *Despacho*, où le roi dépêche les affaires, décide de tout et prend les résolutions qu'il lui plaît, sans que rien de tout ce qui s'y fait passe devant ou après par aucun autre conseil ou tribunal, ce qui sèvre le conseil d'État de tout ce que le roi veut¹ ».

Tout au long de ces neuf années (1701-1709) la composition de ce *Despacho*, qui n'excédait pas le nombre de six, varia selon les circonstances du moment et la conduite des propres conseillers. Mais plutôt que d'énumérer les différents membres des *Despachos* successifs, il est surtout intéressant de faire trois importantes constatations. La première et fondamentale est que le choix des membres du *Despacho* dépendait entièrement de Louis XIV. La seconde, très liée à la précédente, est que l'ambassadeur de France était le premier ministre de Philippe V en Espagne. Il assistait à tous les conseils et conditionnait toutes les décisions selon les instructions directes de Versailles. C'est ce que précise Alfred Baudrillart, en commentant la parfaite union d'intérêts entre les Deux Couronnes Bourbonniennes : « Le seul moyen d'obtenir cette parfaite conformité de vues et d'action (entre Espagne et France) était que l'ambassadeur de France à Madrid remplît de fait les fonctions de premier ministre d'Espagne tout le temps que durerait la guerre² ». Et la troisième constatation fait référence à la trajectoire politique de ce Conseil du roi, qui passa par deux phases très distinctes : la première, qui va de 1701 à 1704, pourrait être caractérisée de phase d'essai et surtout de turbulences, motivées essentiellement par une impressionnante lutte pour le pouvoir entre les Français eux-mêmes (princesse des Ursins contre Louville et le cardinal d'Estrées)³. La seconde phase qui va de 1705 à 1709 se caractérise par un total et définitif contrôle du *Despacho* par la princesse des Ursins et l'ambassadeur français Amelot. C'est à cette dernière phase que correspond la division du secrétariat universel, dont de Antonio de Ubilla y Medina avait la

¹ AMAE, MD (Mémoires et Documents), t. 92, ff. 4-13, *apud* A. de Boislisle (édit.), *Mémoires de Saint-Simon...*, 1891, VIII, p. 537.

² Alfred Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France...*, I, p. 75.

³ Toulouse, 3 August, 1704, lettre de Madame des Ursins au Duc de Gramont, in Duc de la Trémoille, *Madame des Ursins et la Succession d'Espagne. Fragments de sa correspondance*, Nantes-Paris, 1903, III, p. 105-109.

charge jusqu'en 1705¹, en deux secrétariats spécifiques selon un décret royal du 11 juillet 1705 : celui de la guerre et des finances, dirigé par José de Grimaldo, et un second secrétariat auquel on confiait tous les autres thèmes pour être résolus par le marquis de Mejorada (Pedro Cayetano Fernández de Angulo)².

Les Conseils traditionnels pratiquement marginalisés, ou même, supprimés pour quelques uns d'entre eux, le *Despacho* devint le véritable centre du pouvoir et la source, plus ou moins efficace, de toutes les décisions. Mais il ne faut pas oublier, et on peut le déduire de ce qui a déjà été dit, que l'authentique triangle gouvernemental de la monarchie hispanique durant ces neuf années (1701-1709) fut composé des trois sommets suivants : Louis XIV, la princesse des Ursins et les ambassadeurs successifs français à Madrid (Harcourt, Marcin, les deux d'Estrées oncle et neveu, Gramont et Amelot). Louis XIV, bien sûr, sommet supérieur de ce triangle gouvernemental, fut conseillé par Madame de Maintenon et par le secrétaire d'État, le marquis de Torcy. De la même façon, les deux sommets inférieurs de ce triangle gouvernemental, formés l'un par la princesse des Ursins, l'autre par l'ambassadeur français du moment, étaient en étroite et constante relation respectivement avec la Maintenon et Torcy. Tout le centre du triangle était occupé par les rois catholiques, Philippe et Marie Louise Gabrielle, mais leur «métier de rois» se réduisait à représenter et exécuter les décisions de ce triangle de fer décisive et bien articulé. Rien, absolument rien, ne se décidait dans cette courte mais dense période sans le consentement exprès de Louis XIV. Alfred Baudrillart se rend compte de cela quand il affirme que «à partir de ce moment, 1701 et jusqu'à la fin de 1709, Louis XIV allait être le vrai roi d'Espagne» et il ajoute plus loin « Louis XIV ne s'était pas borné à diriger le roi et la régente d'Espagne ; il avait pris une part active et directe à l'administration de leurs états³ ».

Par cette pratique gouvernementale, de style français et dans le contexte d'une guerre internationale, la polysynodie a été remplacée par un système ministériel de caractère unipersonnel et surtout beaucoup plus efficace dans la prise de décisions et dans l'application

¹ Pour résoudre les problèmes pressants de la guerre on créa dans la pratique, en plus du secrétariat universel de Ubilla, un autre secrétariat, dont on chargea le marquis de Canales.

² Concepción de Castro, *A la sombra de Felipe V. José de Grimaldo, ministro responsable (1703-1726)*, Madrid, Marcial Pons Historia, 2004, p. 125-145.

³ Alfred Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France...*, I, p. 80 et 119.

des résolutions politiques. La nature de ce nouveau pouvoir, qui arrive en Espagne avec l'intronisation des Bourbons, était bien différente de celle décrite auparavant par la monarchie des Habsbourg. Toujours suivant les raisonnements de Benjamín González Alonso, il y a tout lieu de dire maintenant que les caractéristiques de ce nouveau pouvoir public sont aussi au nombre de trois, mais complètement différentes de celles vues précédemment : a) maintenant le pouvoir souverain au sommet de l'État n'est plus partagé ni juridiquement ni sociologiquement avec aucune institution intermédiaire ; b) la centralisation administrative allait être un long processus, qui s'étendrait sur tout le XVIII^e siècle, mais déjà à ce moment-là, les premiers pas décisifs se firent dans ce sens ; c) et par les décrets entièrement refaits de 1707, et les suivants, la pluralité institutionnelle des royaumes était supprimée, et l'uniformité juridique s'imposait sur tous les territoires de la monarchie hispanique selon le modèle choisi par la Couronne de Castille¹.

V. Le gouvernement par clientèles

Prendre en compte cette dimension sociologique dans l'analyse de l'organisation politique de la société est si important, que quelques historiens n'ont pas hésité à qualifier les gouvernements, indépendamment du fait qu'ils soient collectifs (Conseils) ou individuels (secrétariats d'État), de « gouvernements clientélistes² ». C'est-à-dire que, les indispensables considérations juridiques et institutionnelles mises à part, il est pressant de révéler la lutte pour le pouvoir entre les familles et les clans et leurs respectives clientèles. Cette lutte pour le pouvoir entre gouvernants est une partie essentielle

¹ Benjamín González Alonso, "Reflexiones históricas sobre el Estado y la autonomía regional en España"... , p. 243-265. Jon Arrieta Alberdi, "Ubicación de los ordenamientos de los reinos de la Corona de Aragón en la Monarquía Hispánica : concepciones y supuestos varios (siglos XVI-XVIII)", in Italo Birocchi et Antonello Mattone (dir.), *Il Diritto Patrio tra Diritto Comune e Codificazione (Secoli XVI-XIX). Atti del Convegno Internazionale, Alghero, 4-6 novembre 2004*, Viella, 2006, p. 127-171.

² Jean-François Dubost, "Absolutisme et centralisation en Languedoc au XVII^e siècle (1620-1690)", *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XXXVI, (1990), p. 369-397.

de toute organisation politique, quelle qu'elle soit en tout lieu et de tout temps¹.

Dans notre cas, à cheval entre les Habsbourg et les Bourbons, la famille, le clan et la clientèle des Portocarrero est un exemple très représentatif. Le rôle brillant joué par le cardinal Portocarrero (Luis Manuel Fernández de Portocarrero, 1635-1709) dans l'avènement des Bourbons à la fin du XVII^e et dans les premiers gouvernements de Philippe V, jusqu'à sa chute en 1704, est bien connu. Il avait déjà été deux fois ambassadeur à Rome (la dernière d'avril 1678 au 20 avril 1679) et vice roi intérimaire de Sicile de juin 1677 au 20 mars 1678, époque à laquelle la révolte de Messine prit fin, conseiller d'État depuis le 20 avril 1677 et régent de la monarchie le 29 octobre 1700. Mais cet excellent *curriculum* politique personnel se constitua dans le contexte familial plus ample de la Maison de Palma, une famille de vieille souche nobiliaire, qui trouve ses racines chez les Bocanegra génois, à qui on donna en paiement de services rendus au roi Alfonso XI de Castille, la seigneurie de Palma del Río (Andalousie)². C'est à cette même branche familiale qu'appartenaient Melchor de Portocarrero y Laso de la Vega (1636-1705), comte de la Monclova, appelé de façon très éloquente «Bras d'argent» pour avoir été vice-roi du Mexique (1686-1688) et du Pérou (1688-1705)³; Pedro Portocarrero y Guzmán (1645-1708), patriarche des Indes et auteur du traité politique «*Teatro monárquico*⁴»; Luis Portocarrero, comte de Palma, qui en 1697 en tant que chef de famille de sa lignée obtint le titre de Grand, et qui fut vice-roi de Catalogne de 1701 à 1704. À cette puissante famille, dont nous ne citons que les membres qui occupèrent des postes clés dans la haute administration de la monarchie hispanique, il faut ajouter une grande clientèle, dont les personnalités les plus remarquables furent Manuel Arias, gouverneur du Conseil de Castille; et le marquis de Leganés, capitaine général des côtes et

¹ Gérard Delille, *Le Maire et le prieur. Pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale (XV^e-XVIII^e siècle)*, Rome-Paris, École Française de Rome et Éditions d'EHESS, 2003, p. 199-207.

² Manuel Nieto Cumplido, *Palma del Río en la Edad Media (855-1503). Señorío de Bocanegra y Portocarrero*, Córdoba, Gráficas Minerva, 2004.

³ Manuel Moreyra Paz Soldan, (coord.), *Virreinato peruano : documentos para su historia. Colección de cartas de virreyes : conde de la Monclova*, Perú, Instituto de Historia, 1954-1955, 3 vol.

⁴ Carmen Sanz Ayán, "Teoría y práctica política ante el dilema sucesorio. El Teatro Monárquico de Pedro Portocarrero", *Ariadna. Revista de Investigación*, 18 (2006), p. 165-181.

vicaire général de la haute et basse Andalousie, chargé des finances, de la justice et des postes militaires de cette région, bien que suspect d'austracisme militant¹.

Cependant, cette puissante famille ne put rien faire contre l'imposition d'un nouveau système de gouvernement par Louis XIV. C'était justement cet impressionnant réseau familial et «clientéliste» du pouvoir qu'il fallait détruire. Le cardinal lui-même dut se retirer en son siège archiépiscopal de Tolède en 1704 ; la même année, le comte de Palma fut remplacé dans la vice royauté de Catalogne par Francisco Fernández de Velasco, fils naturel du connétable de Castille ; le comte de la Monclova, dénigré de façon violente, fut privé de la succulente vice royauté du Pérou en 1705 ; et le patriarche des Indes mourut exilé en France en 1708².

VI. Les pouvoirs palatin, politique et bureaucratique

Au niveau central, le pouvoir souverain exclusif du roi se dressait, à son tour, sur trois grands pouvoirs constitués par le pouvoir politique des Conseils, le pouvoir palatin des deux Maisons Royales et le pouvoir bureaucratique des secrétaires d'État et du *Despacho Universal*³. Ces trois pouvoirs se distinguent par leur nature juridico-institutionnelle, mais leurs activités se recoupent. Dans n'importe quel cas, ici à la cour de Madrid comme source exclusive de ce pouvoir souverain, les grandes familles nobiliaires se concentraient pour fortifier au niveau supranational de la monarchie hispanique leur indiscutable pouvoir territorial, aussi bien de nature juridictionnelle qu'économique et sociale. On ne doit pas oublier que l'essence théorique et pratique du «pactisme» reposait sur la complémentarité bipolaire de la *souveraineté* royale et de la *propriété* nobiliaire⁴.

¹ Antonio Ramón Peña Izquierdo, *La Casa de Palma. La familia Portocarrero en el gobierno de la monarquía hispánica (1665-1700)*, Córdoba, Universidad de Córdoba y CajaSur, 2004.

² *Id.*, *La Crisis sucesoria de la Monarquía Española. El cardenal Portocarrero y el primer gobierno de Felipe V (1698-1705)*, thèse de Doctorat, Université Autonome de Barcelone, le 8 novembre 2005, directeur : Dr. D. Lluís Roura Aulinas.

³ José Manuel de Bernardo Ares, "El reinado de Carlos II : la política interior entre 1679-1700", in Antonio Eiras Roel (dir.), *Actas de las Juntas del Reino de Galicia. X : 1681-1689*, Xunta de Galicia, Santiago de Compostela, 2002, X, p. 35-70.

⁴ *Id.*, *Corrupción política y centralización administrativa. La hacienda de propios en la Córdoba de Carlos II*, Córdoba, Universidad de Córdoba, 1993, *passim*.

Pour cette raison, les membres de ces trois grands pouvoirs furent examinés à la loupe par tous les ambassadeurs français à la cour madrilène. En lisant soigneusement les rapports de ces ambassadeurs au secrétariat d'État et les instructions qu'ils en recevaient, il en ressort de méticuleux portraits physiques. Il ne fait aucun doute que la cour de Versailles s'intéressait à toutes les questions de la monarchie catholique et plus spécialement à celles en rapport avec le commerce américain et les «nations» françaises situées en territoires hispaniques. Mais les personnes en chair et en os, avec une identité réelle, qui prenaient les décisions au plus haut niveau de l'État, étaient l'objectif préféré de ces rapports et instructions diplomatiques. Si nous remontons à une période antérieure à celle-ci nous pouvons citer comme exemple modèle « les deux mémoires données en Madrid le 1^{er} novembre 1688 par M. Le Vasseur, secrétaire de Feuquières, à M. le comte de Rébenac sur l'état présent de la cour d'Espagne, des conseils, des grands et des maisons royales¹ ».

Si nous nous en tenons à notre période (rapports et instructions des ambassadeurs Harcourt, Marcin, les Estrées, Gramont et Amelot) nous pouvons tirer quatre caractérisations récurrentes du collectif nobiliaire espagnol de ces minutieux profils sociologiques. Tout d'abord ils étaient extrêmement orgueilleux et ambitieux, fait confirmé par le refus des Grands, presque à l'unanimité, de la proposition de Louis XIV de les homologuer aux ducs et pairs de France. Par le duc de Arcos (Joaquín Ponce de León), ils montrèrent leur total désaccord en pensant que leur vieille lignée aristocratique était au-dessus de celle des ducs et pairs Français². Deuxièmement, on les considérait inaptes aussi bien pour le service des armes que pour occuper de hauts postes politiques. Ils refusaient, selon ces rapports, de se mettre à la tête d'une armée et, même, de s'occuper directement de leurs seigneuries et biens. Ils étaient une espèce de parasites courtisans à cause desquels il était très difficile de faire bouger la machinerie gouvernementale de la monarchie hispanique. Troisièmement, ils ne se préoccupaient et ne s'occupaient presque exclusivement que de leurs affaires particulières, et mettaient les complexes institutions de la monarchie à leur service. Quatrièmement

¹ BNF (Bibliothèque Nationale de France), Ms. Fr. 9045, ff. 363-395.

² BNF., Ms. Espagnols 270 et 378.

la lutte destructrice pour le pouvoir parmi les grandes familles nobles rendait tout accord impossible pour atteindre d'importants objectifs¹.

Les ambassadeurs et espions français, avant et après l'avènement de la Maison de France en Espagne, avaient des ordres précis pour atteindre le plus facilement possible les objectifs politiques, commerciaux et internationaux de France, en utilisant à fond toutes ces «graves faiblesses» de la noblesse espagnole. Ce mépris diplomatique, avec le débarquement français, si souvent cité, des premières années du XVIII, se traduisit par une mise à l'écart progressif de la haute noblesse espagnole. On l'utiliserait personnellement sans compter politiquement sur elle².

VII. Émergence sociologique de la méritocratie

Lorsque les affrontements entre Français de l'entourage proche de Philippe V, qui rendirent difficile la résolution d'importants problèmes militaires et financiers tout au long de 1704, furent réglés, la princesse des Ursins, de retour en Espagne le 30 janvier 1705, et le nouvel ambassadeur Amelot, qui arriva le 19 mai 1705, remodelèrent à leur goût toute l'équipe de gouvernement de la monarchie de la seconde moitié de cette année 1705. À la tête du Conseil de Castille ils placèrent Francisco Ronquillo y Briceño, avec l'opposition frontale de la haute noblesse qui ne pouvait tolérer qu'une haute magistrature de l'État soit occupée par un parvenu, qui, bien que comte de Gramedo, n'avait pas la lignée des vieilles familles nobles³. Dans le *Despacho*, ils conservèrent le duc de Medinasidonia, le duc de Montellano, le marquis de Mancera et le comte d'Aguilar et de Frigiliana, mais ils remplacèrent le duc de Montalto par le VII duc de Veragua (Pedro Manuel Colón de Portugal y Sandoval) et le comte de Monterrey par Francisco Ronquillo. Bien que ces deux dernières substitutions parmi les membres du *Despacho* soient importantes, la vraie nouveauté fut le dédoublement officiel d'un seul secrétariat universel en deux secrétariats spécifiques, qui seraient confiés à José de Grimaldo (guerre et finances) et au marquis de Mejorada (tout le reste). Antonio

¹ AHMG (Archives Historiques du ministère de la Guerre), Série A : Correspondance générale de la Guerre : A1-1598, A1-1599 et A1-1600 : Ambassade de M. le comte de Marcin près de S.M.C., 1701 et 1702, 3 vol.

² AMAE, CP, E., t. 86, ff. 21r.-24r ; 97r ; et 496r.-502v.

³ Juana Salado Santos écrit sa thèse sur le *Poder local y supranacional de la monarquía hispánica : Francisco Ronquillo y Briceño, corregidor de Córdoba y gobernador del Consejo de Castilla (1682-1713)*.

de Ubilla y Medina, alors marquis de Rivas, jusque-là indispensable secrétaire du *Despacho*, fut retiré définitivement de la politique pour avoir essayé de gouverner de manière traditionnelle avec l'aide des Conseils¹.

Ces modifications, faites au sein du Conseil de Castille et du *Despacho*, étant décisives, les événements délicats et préoccupants de 1706 : l'Archiduc proclamé roi Carlos III à Barcelone et Madrid, la conversion en « austracistes » de personnes aussi significatives que le cardinal Portocarrero, qui reçut l'Archiduc à Tolède, les conspirations généralisées contre Philippe V, renforcèrent l'action expéditive de la princesse des Ursins et de l'ambassadeur Amelot, de telle manière qu'ils furent ceux qui réellement gouvernèrent de concert la monarchie hispanique sous la coupe directe de Louis XIV, se passant ouvertement de la collaboration des rejetons des plus grandes familles nobiliaires castillanes, accusées à tort ou à raison d'« austracistes² ». Saint Simon ne se trompait pas lorsqu'il écrivait, en connaissance de cause depuis l'excellent poste de vigie qu'était Versailles que « Amelot en était toujours, qui, à vrai dire, leur laissait la broutille ou les choses résolues, et faisait tout ou seul ou avec la princesse des Ursins³ ».

Avec ce nouveau programme politique et cette nouvelle composition sociale des organes du gouvernement les plus importants de la monarchie, *Despacho* et Conseil de Castille, l'activité de personnes comme Jean Orry, le Colbert espagnol, serait d'une valeur inappréciable. Dans cette lignée, et possédant les mêmes caractéristiques sociales d'« homme nouveau » par son excellente préparation technique et son détachement total de la haute noblesse, apparaît entre autres Melchor Rafael Macanaz (1670-1760), collaborateur infatigable de Amelot et ami de la princesse des Ursins et de Orry. Pendant son enfance et sa jeunesse Macanaz étudia l'histoire et le droit, acquérant des connaissances profondes qu'il

¹ Adolfo Hamer Flores fait sa thèse sur *El secretario del Despacho Don Antonio de Ubilla y Medina. Su vida y obra (1643-1726)* à l'Université de Cordoue.

² María Luz González Mezquita, "Fidelidad, honor y conspiración en la guerra de sucesión española", in José Manuel de Bernardo Ares (coord.), *La Sucesión de la Monarquía Hispánica, 1665-1725. I: Lucha política en las Cortes y fragilidad económico-fiscal en los Reinos*, Córdoba, Publicaciones de la Universidad y Cajasur, 2006, p. 161-190.

³ A. de Boislisle (édit.), *Mémoires de Saint-Simon...*, 1905, XVIII, p. 98-100. La citation se trouve p. 99.

démontrerait dans ses multiples œuvres. Entre 1700 et 1710 il accompagna Philippe V lors des campagnes de Portugal (1704) et Catalogne (1706), il conseilla Amelot, Ronquillo et les généraux ducs de Berwick et d'Asfeld, et il intervint de façon très directe dans la rédaction des Nouveaux Plans des royaumes d'Aragon et de Valence. Les années qui vont de 1710 à 1715 furent, pour lui, celles où il travailla le plus, mais aussi celles où il connut une grande célébrité. Pendant cette période il fut Intendant Général d'Aragon et Procureur Général de la Monarchie, poste d'où il s'opposa au tribunal de l'Inquisition, ce qui lui valut en 1715 d'être exilé en France, d'où il ne reviendrait qu'en 1748¹.

Une première conclusion évidente est l'étroite relation entre les questions internationales et les problèmes nationaux. La Guerre de Succession à la Couronne Espagnole (1702-1713), en plus d'être un fait historique transcendantal pour l'Europe et l'Amérique, est un filtre historiographique inévitable pour comprendre et expliquer non seulement les thèmes clés du démembrement de la monarchie hispanique et de la perte du monopole commercial américain, mais aussi la conversion de l'Empire hispanique des Habsbourg en État espagnol des Bourbons².

Cette profonde conversion, réalisée par la nouvelle dynastie bourbonnienne comme s'il s'agissait d'une révolution par le haut, consista fondamentalement à transformer la polysynodie des Conseils ou Assemblées aristocratiques et délibératives, que les Habsbourg avaient adoptée comme gouvernement de la monarchie hispanique, en un système ministériel de secrétariats d'État, occupés individuellement par des experts et non pas par des nobles. Cette rupture institutionnelle impliqua une autre rupture sociologique : la disparition progressive de la haute noblesse comme l'un des États politiques privilégiés et exclusifs, qui possédait jusqu'à ce moment-là

¹ Carmen Martín Gaité, *Macanaz, otro paciente de la Inquisición*, Madrid, Taurus, 1975. María Dolores García Gómez, "La biblioteca de Melchor de Macanaz : fuentes forales y regalistas", *Coloquio Internacional Carlos III y su siglo*, Universidad Complutense, Madrid, 1990, II, p. 275-295. Eduardo Lama Romero prépare actuellement l'édition critique des *Memorias de Macanaz (1701-1706)*.

² José Manuel de Bernardo Ares, "Felipe V : la transformación de un sistema de gobierno", in Eliseo Serrano Martín (édit.), *Felipe V y su tiempo. Congreso Internacional*, Zaragoza, Institución Fernando el Católico (CSIC), 2004, I, p. 967-990.

la légitime obligation de l'*auxilium* et du *consilium* au pouvoir souverain¹.

Ces changements radicaux au niveau central, forgés dans les neuf premières années du XVIII, pendant lesquelles le véritable roi de la monarchie hispanique fut Louis XIV, apportèrent au niveau territorial d'autres modifications substantielles, comme la disparition du droit public et les institutions propres aux royaumes d'Aragon et de Valence. Dans la pratique politique l'« Espagne nationale » commença pendant ces neuf années (1701-1709) le long chemin, qui, rafraîchi constitutionnellement en 1812, la conduirait, avec de brèves incursions républicaines fédéralistes, à la constitution de 1978².

¹ Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, p. 91-116. Antonio Domínguez Ortiz, "La nobleza como estamento y grupo social en el siglo XVII", *Nobleza y sociedad en la España Moderna*, Madrid, Fundación Central Hispano y Ediciones Nobel, 1996, p.119-133.

² Pablo Fernández Albaladejo, "De Hispania a Britannia. Avatares de un noventa y ocho historiográfico", in Hugh Kearney, *Las Islas Británicas. Historia de Cuatro Naciones*, Madrid, Cambridge University Press, 1999, p. 315-336. José Manuel de Bernardo Ares et Santiago Muñoz Machado (dir.), *El Estado-Nación en dos encrucijadas históricas,...*, *passim*.